

COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 FEVRIER 2019 à 19 HEURES 30

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2019, s'est réuni à la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier Patroix, Maire-adjoint

Présents : M. Didier PATROIX, Mme Chantal LAURENT, M. Albert BOUGETTE, Mme Cécile WULLSCHLEGER, M. Patrice DRIVIERE, M. Marco CATTANEO, Mme Monique DASSIN, M. Eric GIRAUD, M. André MASSONNET, Mme Marie-Claude MULLIER, Mme Marinella PENZO, Mme Voahirana RASOLONJATOVO, Mme Sylvie BOUCLIER, Mme Michèle CHENU-DURAFOUR, M. Patrice DUPRE, Mme Monique GONZALEZ

Procurations : M. Hubert BERTRAND donne pouvoir à M. Didier PATROIX, Mme Florence FAURE donne pouvoir à Mme Chantal LAURENT, M. Gilles CATHERIN donne pouvoir à M. Albert BOUGETTE, Mme Kawtar GAYL donne pouvoir à Mme Cécile WULLSCHLEGER, Mme Eva GALABRU donne pouvoir à Mme Michèle CHENU-DURAFOUR

Excusés : Mme Muriel GRENU, Mme Sophie LABROUSSE, M. Christophe MUTIN, Mme Viviane REGY, M. Davide TESI, M. Jean-Pierre BENOIT, M. Fabrice GENTILE

Absents : M. Johan ZANNONI

Secrétaires de Séance : Mme Chantal LAURENT, Mme Cécile WULLSCHLEGER, Mme Michèle CHENU-DURAFOUR

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 JANVIER 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

I – Modification du tableau des emplois au 1^{er} mars 2019

Rapporteur : Cécile Wullschleger

Un agent polyvalent de restauration sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet qui donne satisfaction a reçu un avis favorable de la Commission administrative paritaire pour une promotion interne au grade d'agent de maîtrise. Il est proposé de le nommer au 1^{er} mars 2019.

Afin de veiller à l'ordre public et au maintien de la sécurité dans la continuité du service assuré, il est proposé de créer un quatrième poste d'agent de police municipale à temps complet sur le grade de brigadier-chef principal à compter du 1^{er} mars 2019.

Les dispositifs de contrats aidés, à savoir les contrats uniques d'insertion ainsi que les emplois d'avenir ont été supprimés en 2018 par l'Etat. Il est donc proposé de supprimer les postes vacants correspondants à ces dispositifs puisqu'il n'est plus possible de conclure de nouveaux contrats.

Madame Gonzalez interroge sur le sort des agents qui bénéficiaient de contrats aidés.
Mme Wullschleger répond que certains ont pu être recrutés sur des postes permanents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME, à l'unanimité, au 28 février 2019 :**
 - o un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au service restauration scolaire ;
 - o un poste de contrat unique d'insertion au service espaces verts ;
 - o un poste de contrat unique d'insertion sur les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques ;
 - o un poste de contrat unique d'insertion sur les fonctions d'animateur au secteur enfance ;
 - o deux postes d'emploi d'avenir sur les fonctions d'animateur au secteur enfance ;
 - o un poste d'emploi d'avenir au service mécanique ;

- **CREE, à l'unanimité, au 1er mars 2019 :**
 - o un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service restauration scolaire ;
 - o un poste de brigadier-chef principal à temps complet au service de police municipale ;

- **ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois au 1er mars 2019.**

2 - Espace de vie sociale (EVS) – Animation « Je (u) crée du lien » - convention avec l'association DARX FANTASTIQUES
--

Rapporteur : Chantal Laurent

La commune de Saint-Genis-Pouilly a déposé un projet d'animation de la vie sociale auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à l'automne 2017. L'objet de ce dossier est de confier à la commune une mission de préfiguration d'un espace de vie sociale. La création de cet espace a pour but de valoriser le lien social, les rencontres intergénérationnelles, interculturelles et de développer des actions pour et par les habitants de la commune. La commune souhaite placer la participation des habitants au cœur de la vie de la cité et encourager les initiatives citoyennes et solidaires.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal la signature d'une convention avec l'association les DARX Fantastiques, dont le projet est joint en annexe, afin d'organiser des ateliers mensuels autour du jeu "Je(u) crée du lien". Ces animations seront ouvertes à tous, avec une attention particulière pour toucher des publics isolés (seniors, familles monoparentales) et ceux du quartier Jacques Prévert. Ces animations se dérouleront un samedi par mois.

Un bénévole de l'association DARX Fantastiques et la coordinatrice de l'Espace de Vie Sociale seront présents durant les ateliers pour animer et encadrer les sessions. Après la session de jeux, un pot pourra être proposé pour discuter et favoriser les échanges.

Ce type d'atelier favorise la mixité sociale, la création de liens intergénérationnels, l'apprentissage de la coopération, du partage et du vivre-ensemble.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité, la mise en œuvre des animations autour du jeu "Je(u) crée du lien" selon les modalités indiquées ci-dessus ;**

- **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association les DARX Fantastiques, telle que jointe en annexe.**

3- Dénomination du parvis du site de Saint-Genis-Pouilly du lycée international du Pays de Gex « Esplanade Olympe de Gougès »

Rapporteur : Albert Bougette

Le site de Saint Genis-Pouilly du lycée international du Pays de Gex est desservi par une esplanade qui le longe sur toute sa façade principale. Cette esplanade a été aménagée dans une volonté d'offrir aux lycéens un lieu participant à l'animation de cet équipement emblématique.

Aussi, afin de marquer cet espace vivant qui promeut l'éducation et dans un souci de rappeler, encore de nos jours, le combat pour l'égalité des sexes, la Commune souhaite dénommer cette esplanade du nom d'« OLYMPE DE GOUGES » (femme de lettres française, devenue femme politique) considérée comme une des pionnières du féminisme français.

Madame Bouclier demande si les lycéens ont été concertés sur ce choix.
Monsieur Patroix répond par la négative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DENOMME, à l'unanimité**, l'esplanade du lycée international de Saint-Genis-Pouilly du nom d'« OLYMPE DE GOUGES ».

4 - Politique de la ville - quartier Jacques Prévert – avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB avec le préfet de l'Ain, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et Semcoda

Rapporteur : Monique Dassin

Rappel :

Dans le cadre du contrat de ville de Saint-Genis-Pouilly, signé le 26 juin 2015, fixant le cadre d'interventions de l'ensemble des acteurs et parties prenantes signataires dans le domaine de la politique de la ville, au bénéfice du quartier prioritaire Jacques Prévert, une convention d'utilisation de l'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) a été conclue entre la commune de Saint-Genis-Pouilly, le Préfet du Département et SEMCODA. Cette convention précise les actions cadre à mener et qui ont vocation s'intégrer à la démarche de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) inscrite dans le contrat de ville. Conformément au cadre national d'utilisation de l'abattement du 29 avril 2015, la convention est signée pour une période triennale. Le programme d'actions a été établi pour les années 2016-2017-2018, sur la base du diagnostic et dans le respect de la démarche GSUP.

L'avenant n°1 signé le 31 mars 2017 a permis :

- la signature de la Communauté de communes du Pays de Gex qui reconnaît avoir eu connaissance de la convention conclue le 15 décembre 2016 et en approuve l'ensemble des termes,
- la prorogation de la durée de la convention du 15 décembre 2016 jusqu'en 2020,
- l'engagement des parties signataires à programmer des actions en contrepartie de l'abattement de taxe foncière.

Il est proposé de signer un avenant n° 2, joint en annexe, ayant pour objet d'actualiser le programme d'actions pour 2019 et 2020, et qui consiste à :

- Réaliser des jardins paysagers,
- Réaliser des petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique).

Ce programme sera réajusté si nécessaire chaque année en concertation avec les acteurs des présentes sur la base des évaluations et bilans réalisés annuellement et des diagnostics en marchant mis en œuvre. Chaque année, SEMCODA transmettra aux collectivités, aux services de l'Etat et au Conseil Citoyen, un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Ain, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et SEMCODA, l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB et à prendre toutes les dispositions administratives afférentes.

Rapporteur : Monique Dassin

Rappel :

Dans le cadre du contrat de ville de Saint-Genis-Pouilly, signé le 26 juin 2015, fixant le cadre d'interventions de l'ensemble des acteurs et parties prenantes signataires dans le domaine de la politique de la ville, au bénéfice du quartier prioritaire Jacques Prévert, une convention d'utilisation de l'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) a été conclue entre la commune de Saint-Genis-Pouilly, le Préfet du Département et Dynacité. Cette convention précise les actions cadre à mener et qui ont vocation s'intégrer à la démarche de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) inscrite dans le contrat de ville. Conformément au cadre national d'utilisation de l'abattement du 29 avril 2015, la convention est signée pour une période triennale. Le programme d'actions a été établi pour les années 2016-2017-2018, sur la base du diagnostic et dans le respect de la démarche GSUP.

L'avenant n°1 signé le 31 mars 2017 a permis :

- la signature de la Communauté de communes du Pays de Gex qui reconnaît avoir eu connaissance de la convention conclue le 15 décembre 2016 et en approuve l'ensemble des termes,
- la prorogation de la durée de la convention du 15 décembre 2016 jusqu'en 2020,
- l'engagement des parties signataires à programmer des actions en contrepartie de l'abattement de taxe foncière.

Il est proposé de signer un avenant n° 2, joint en annexe, ayant pour objet d'actualiser le programme d'actions pour 2019 et 2020, et qui consiste à :

- Renforcer la présence du personnel de proximité,
- Réaliser des jardins paysagers,
- Réaliser des petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réhabilitation du City stade, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique).

Ce programme sera réajusté si nécessaire chaque année en concertation avec les acteurs des présentes sur la base des évaluations et bilans réalisés annuellement et des diagnostics en marchant mis en œuvre. Chaque année, Dynacité transmettra aux collectivités, aux services de l'Etat et au Conseil Citoyen, un bilan quantitatif et qualitatif de chaque programme d'actions mis en œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Ain, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Dynacité l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB et à prendre toutes les dispositions administratives afférentes.

IV – Informations

Mme Chenu-Durafour souhaite savoir où en sont les négociations avec l'entreprise Eiffage et M. Manni dans le cadre du dossier de réhabilitation et d'extension du Centre Culturel Jean Monnet.

M. Bougette et M. Patroix répondent que les discussions sont toujours en cours avec l'ensemble des partenaires et que les conseillers seraient informés en cas d'évolution.

M. Dupré a constaté que les trous ont été bouchés sur le parking de la maison médicale même si le terrain reste boueux.

Séance levée à 19 heures 50

Le Maire

H. BERTRAND



A l'issue de la séance, Monsieur PATROIX a donné la parole au public pour répondre ensuite à ses questions.